



# Bulletin d'information «Covid-19-2» destiné aux communes

Bulletin no. 8 du 16.12.2020

# Bases légales

## MESURES PRISES ET RECOMMANDATIONS

**04.12.2020** : Mesures supplémentaires en vue des fêtes de fin d'année : prescriptions valables dans toute la Suisse pour les domaines skiables et les stations de sports d'hiver ainsi que pour les magasins et les restaurants ; recommandations concernant le télétravail. [Lien vers le communiqué, l'ordonnance, et la FAQ.](#)

18.11.2020 : Adaptation des mesures de soutien COVID-19 pour la deuxième vague. [Lien vers le communiqué.](#) Modification de la loi COVID-19 [disponible ici.](#)

28.10.2020 : Nouvelles mesures annoncées par le CF concernant les tests, le port du masque, les rassemblements et certains établissements publics. [Lien vers le communiqué](#) et les modifications des ordonnances.

18.10.2020 : Mesures annoncées par le CF concernant le port du masque et les rassemblements, applicables dès le lendemain. [Lien vers le communiqué.](#)

Les ordonnances sur le Covid-19 et leurs rapports explicatifs:

- [Lien vers l'ordonnance du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière \(Ordonnance COVID-19 situation particulière\).](#) Entrée en vigueur le 20.06.2020, état au 02.11.2020.
- [Lien vers la nouvelle ordonnance 3,](#) valable dès le 22.06.2020, état au 03.11.2020.
- [Lien vers l'ordonnance sur le système de traçage](#) de proximité pour le coronavirus SARS-CoV-2 (OSTP), du 24.06.2020 (Etat au 25.06.2020)
- [Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance «situation particulière».](#) Version du 30.10.2020
- [Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance 3.](#) Version du 03.11.2020
- [Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance sur le système de traçage](#) pour le coronavirus SARS-CoV-2 (OSTP) 19.06.2020.
- [Lien vers l'ordonnance sur le transport international des voyageurs.](#) Du 02.07.2020 (Etat au 29.10.2020)
- [Lien vers la liste actualisée des pays au retour ou en provenance desquels une quarantaine est obligatoire en Suisse.](#) Etat au 29.10.2020.
- [Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance sur le transport international des voyageurs.](#) Version du 28.10.2020
- [Lien vers la LF sur les bases légales des O du CF visant à surmonter l'épidémie de Covid-19.](#) (25.09.2020)

Directives de l'OFSP à l'attention des cantons - [Contrôles renforcés de la mise en œuvre des plans de protections](#) et [Déclaration en relation avec les isolements et quarantaines.](#)

## CANTON DE VAUD

**04.12.2020** : Communiqué du CE concernant la réouverture des théâtres, cinémas et salles de spectacles, et le renforcement du soutien aux acteurs culturels. [Lien vers le communiqué.](#)

**04.12.2020** : Le CE adapte l'arrêté sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID 19. [Lien vers l'arrêté.](#)

25.11.2020 : Conférence de presse du CE concernant les adaptations faites aux mesures, dont la concertation inter-cantonale quant à la réouverture du secteur de la restauration. [Lien vers le communiqué et ses annexes.](#)

18.11.2020 : Conférence de presse du CE concernant les adaptations dans le domaine de presse et de la culture. [Lien vers le communiqué, Arrêté.](#) Nouvel arrêté relatif aux mesures sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres [disponible ici.](#)

03.11.2020 : Conférence de presse du CE. [Lien vers le communiqué, Lien vers le tableau des nouvelles mesures, Arrêté](#)

30.10.2020 : Conférence de presse du CE. [Lien vers le communiqué,](#) la présentation et la Directive DSAS/DEIS du 30.10.2020.

# Critères & mesures envisagées par la Confédération -> information attendue le 18.12.2020

## Décision CF du 28.12.2020

### Niveau 1

Re > 1 (stagnation) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 80%

### Niveau 2

Re > 1.1 (doublement en un mois) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 85%

### Niveau 3

Re > 1.2 (doublement en 7 jours) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 90%

## Décision CF du 05.01.2021

### Niveau 1

Re > 0.9 (réduction de moitié en 1 mois) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 80%

### Niveau 2

Re > 1.0 (stagnation) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 85%

### Niveau 3

Re > 1.2 (doublement en 7 jours) OU taux d'occupation des lits en soins intensifs > 90%

## Mesures niveau 1

### Etablissement de restauration

- Les établissements de restauration sont fermés, seules les offres de restauration à l'emporter et les services de livraison demeurent autorisés.
- Aucune exception n'est admise pour les fêtes de fin d'année (p. ex., Noël, Saint-Sylvestre).
- Dans les cantines d'entreprise, la distance de sécurité préconisée dans le secteur de la restauration doit être garantie.
- Font exception à cette règle les cantines des écoles obligatoires ainsi que les services de restauration pour les clients des hôtels.

### Structures de loisirs et de sport

- Les établissements de loisirs et de sport, centres de fitness et centres de sport inclus, sont fermés.
- Font exception à cette règle les places de camping pour séjours de longue durée.
- Par ailleurs, toute activité extrascolaire est interdite. Tout entraînement individuel ou en groupe dans des espaces fermés est interdit.
- Les sports individuels pratiqués à l'air libre (course à pied, vélo, etc.) et les entraînements en groupe de cinq personnes maximum restent autorisés.
- Les compétitions sportives de haut niveau se déroulent sans public.

### Etablissements culturels, loisirs et divertissements

- Les musées, les galeries, les cinémas, les bibliothèques, les jardins botaniques, les zoos, les casinos, les salles de jeux, etc., sont fermés.
- Les activités dans le domaine culturel (activités scolaires incluses) sont interdites.
- Les manifestations dans le domaine professionnel avec du public sont interdites.
- Des formes de manifestations alternatives (p. ex., manifestations en ligne) demeurent autorisées.

# Critères & mesures envisagées par la Confédération -> information attendue le 18.12.2020

## Mesures niveau 2, en complément avec les mesures du niveau 1

Magasins et marchés	Protection spécifique personnes vulnérables	Communication
Le nombre maximum de personnes dépend de la superficie: Magasins avec une surface de vente jusqu'à 40 m2 : 3 max	L'employeur permet à ses employés vulnérables de remplir leurs obligations professionnelles depuis leur domicile.	La population est appelée à: <ul style="list-style-type: none"><li>rester à la maison</li></ul>
Magasins avec une surface de vente de 41 à 500 m2 : 10m2 / client, mais trois clients au minimum	A cette fin, il prend les mesures organisationnelles et techniques qui s'imposent.	<ul style="list-style-type: none"><li>A limiter ses contacts sociaux à un strict minimum</li></ul>
Magasins avec une surface de vente de 501 à 1500m2 : 15m2 / client, mais 50 clients au minimum	Si le télétravail n'est pas possible, une protection équivalente sur le lieu de travail ou une mise en congé pour les personnes vulnérables sont introduits	<ul style="list-style-type: none"><li>A renoncer à tout voyage et à toute excursion non impératifs en Suisse comme à l'étranger.</li></ul>
Magasins avec une surface de vente de 1500m2 et plus : 20m2 / client, mais 100 clients au minimum.		

## Mesures niveau 3, en complément avec les mesures des niveaux 1 et 2

Magasins et marchés	Manifestations privées	Rassemblement espaces publics
Les magasins et les marchés sont fermés au public. Seul est autorisé le retrait sur place de la marchandise commandée.  Variante 1: une exception s'applique aux commerces dont le chiffre d'affaires résulte de la vente, pour au moins deux tiers, de denrées alimentaires et d'autres produits d'usage courant. L'interdiction de vente le dimanche ne s'applique pas à ces commerces.  Variante 2: une exception s'applique exclusivement à la vente de produits d'usage courant (définition en fonction de la liste utilisée en Autriche). Ces magasins sont exemptés de l'interdiction d'ouvrir le dimanche.  Choix de la variante pas encore décidé par le CF (état au 15.12.20)	Elles peuvent avoir lieu avec 10 personnes issues de deux ménages au maximum.	Au maximum 10 personnes peuvent se rassembler dans l'espace public.

# Situation générale au niveau suisse 1/2

Situation au 15.12.2020

## Cas confirmés en laboratoire

Différence par rapport à la veille: **5625**

Source: OFSP – État : 16.12.2020, 07 h 41

Total depuis 24.02.2020

**394 453**

Total depuis 02.12.2020

**56 718**

Pour 100 000 habitants

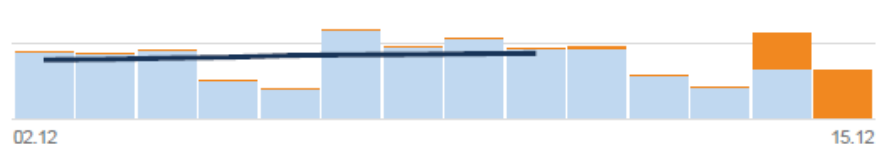
**4562,9**

Pour 100 000 habitants

**656,1**

15 000

10 000



## Hospitalisations confirmées en laboratoire

Différence par rapport à la veille: **241**

Source: OFSP – État : 16.12.2020, 07 h 41

! Les chiffres relatifs aux hospitalisations doivent être interprétés avec prudence en raison de sous-déclarations et de retards.

Total depuis 24.02.2020

**16 012**

Total depuis 02.12.2020

**1646**

Pour 100 000 habitants

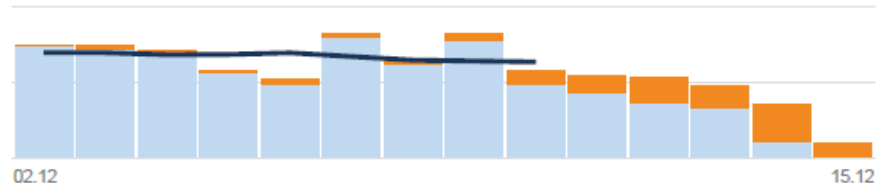
**185,22**

Pour 100 000 habitants

**19,04**

300

200



# Situation générale au niveau suisse 2/2

Situation au 15.12.2020

## Décès confirmés en laboratoire

Différence par rapport à la veille: 89

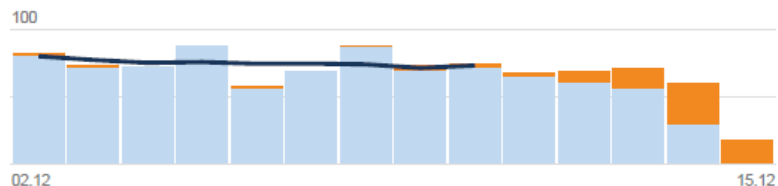
Source: OFSP – État : 16.12.2020, 07 h 41

Total depuis 24.02.2020 **5781**

Total depuis 02.12.2020 **963**

Pour 100 000 habitants **66,87**

Pour 100 000 habitants **11,14**



## Tests et proportion de tests positifs

Différence par rapport à la veille: 38 251

Source: OFSP – État : 16.12.2020, 07 h 41

Total depuis 24.01.2020 **3 174 906**

Total depuis 02.12.2020 **382 045**

■ Tests PCR **2 973 031**

■ Tests PCR **273 096**

■ Tests rapides antigéniques **201 875**

■ Tests rapides antigéniques **108 949**

Pour 100 000 habitants **36 726,28**

Pour 100 000 habitants **4419,37**

Tests PCR et tests rapides antigéniques cumulés

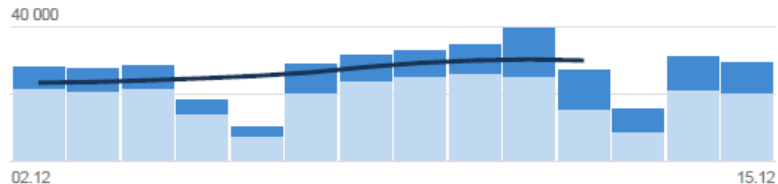
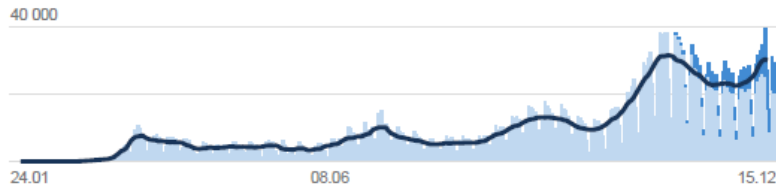
Tests PCR et tests rapides antigéniques cumulés

Proportion de tests PCR positifs **13,1%**

Proportion de tests PCR positifs **17,2%**

Proportion de tests rapides antigéniques positifs **15,7%**

Proportion de tests rapides antigéniques positifs **13,2%**



# Situation des pays voisins



I = 656



I = 482

Source infos : EMFP  
Source incidence: ECDC

## Allemagne | I = 341.1



### Informations générales :

- Confinement du 16.12. au 10.01.21  
Règles par État fédéral

### Mesures :

- Fermeture magasins à l'exception de ceux du commerce de denrées alimentaires.
- Fermeture des écoles et garderies
- Distance sociale de 1,5 mètre
- Port du masque obligatoire dans toutes les salles fermées (Décision du 25.11)
- Réunions jusqu'à 5 personnes maximum à l'exception du 24.12 au 26.12.
- 31.12 Aucune exception.
- Événement culturels et religieux interdits.
- Bars et restaurants fermés. Livraison et vente à l'emporter autorisés.
- Centres de loisirs et culturels fermés

### Passage aux frontières :

- L'ensemble de la Suisse est considéré comme zone à risque.
- Toute entrée sur le territoire est soumise à une quarantaine de 10 jours.
- Exceptions pour les frontaliers, touristes faisant du shopping, visites familiales, etc.

## France | I = 236.3



### Sortie du confinement en 3 étapes :

28.11., 15.12., 20.01.

- 15.12 : **Abandon des attestations de déplacement. Réouverture des cinémas, théâtres reportée de 3 semaines. Couvre-feu de 20h à 6h. (Exception au couvre-feu le 24.12.20 seulement).**
- 20.01.21 : Nouvel allègement supplémentaire des mesures. Il peut-être envisagé d'ouvrir les restaurants à ce moment là «si les conditions le permettent».

### Mesures :

- Distance sociale de 1 mètre
- Port du masque obligatoire dans les transports publics, restaurants, les espaces publics fermés, lieux de travail, lieux de vie.
- Les voyages privés sont interdits
- 28.11 : Réouverture des commerces (librairies, fleuristes etc.) jusqu'à 21h00 et lieux de cultes. Restrictions de mouvements allégées (promenades et activités sportives autorisées dans un rayon de 20km)

### Passage aux frontières :

- Aucune restriction

## Italie | I = 428.3



### Informations générales :

- Les déplacements en partance ou à destination des différentes régions du pays sont interdits du 21.12 au 06.01.21. Les 25 et 26 décembre, ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier, interdiction de se déplacer hors de sa propre commune. Exception pour raisons de travail ou de santé.
- Les stations de ski ouvriront le 07.01.

### Mesures :

- Distance sociale de 1 mètre
- Port du masque obligatoire sur tout le territoire également à l'extérieur
- Fermeture des bars et restaurants à 18h, Take Away, service de livraison autorisés.
- Fermeture des discothèques, événements de danse, cinémas, théâtres, salles de sport, stations thermales, stations de ski et salles de concert
- 75% de l'enseignement secondaire est en ligne
- Couvre-feux nocturnes (22-7h)
- Fermeture des centres commerciaux les week-ends

### Passage aux frontières

- Jusqu'au 15.01.20, quarantaine ou test négatif au retour en Italie depuis l'étranger.

## Autriche | I = 472.5



### Informations générales :

- 02.12 : Annonce de l'ouverture des stations de ski pour le 24.12, les hôtels et les restaurants restent fermés jusqu'au 07.01.2021
- Confinement partiel reconduit le 07.12.20
- (Ordonnance sur les mesures de sécurité à partir du 17.11)

### Mesures du 07.12.20 au 06.01.20 :

- Distance sociale de 1 mètre.
- Port du masque obligatoire en public et dans les salles fermées.
- Restriction de sortie 20-6h (avec exceptions).
- 2 ménages max. pour les rencontres entre 20h00 et 06h00 (exceptions pour les fêtes).
- Services et commerces : 1 client par 10m2. Fermeture à 19h00.
- Restauration : à emporter uniquement (6-19h) et service de livraison autorisé 24/7.
- Loisirs et centres culturels fermés.
- Les événements sont interdits (exceptions pour les enterrements max 50 p. et certaines manifestations).
- Accès interdit aux installations sportives pour amateurs.
- Restrictions de visites pour les maisons de retraite et de soins.
- Enseignement à distance pour toutes les écoles.

### Passage aux frontières

- Du 19.12 au 10.01 : Quarantaine obligatoire pour toute entrée sur le territoire provenant de Suisse (si le taux d'incidence sur 14 jours ne dépasse pas 100)

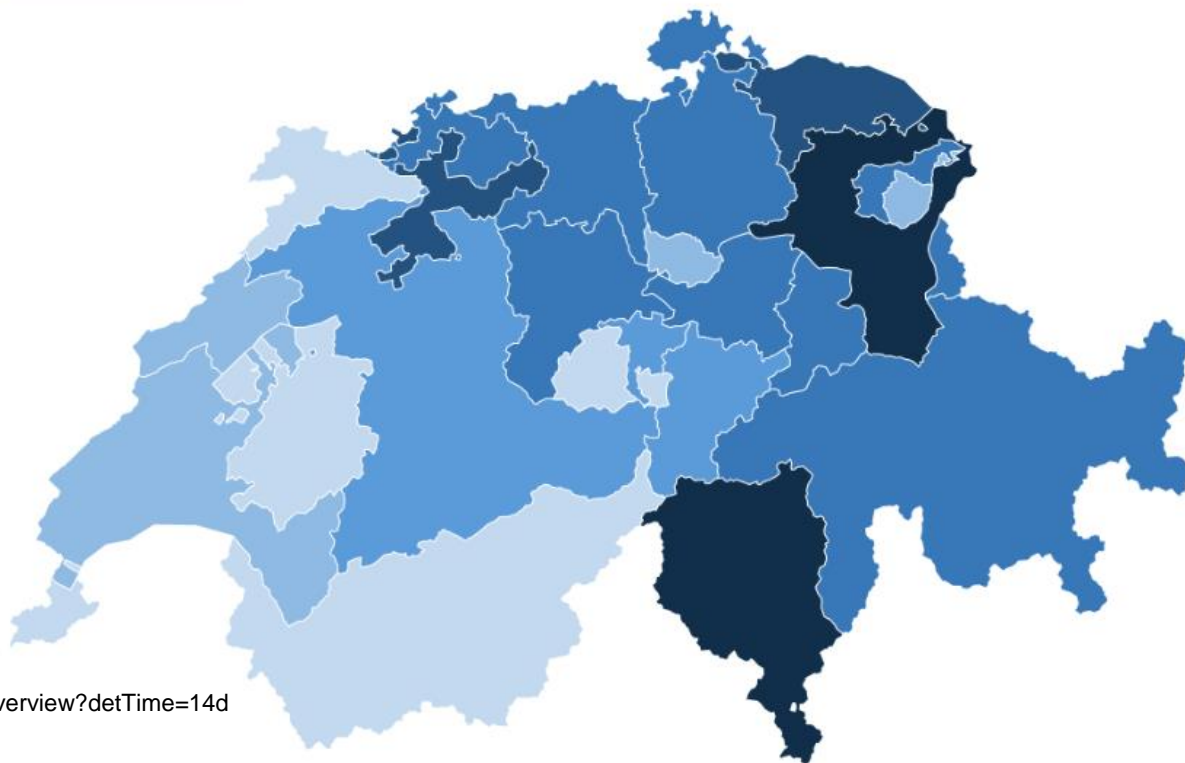


# Incidence et cas sur les 14 derniers jours

Situation au 16.12.2020

Région	Incidence	Cas (14 jours)
Suisse	656	56718
Saint-Gall	941	4809
Tessin	919	3233
Thurgovie	792	2214
Soleure	785	2161
Argovie	738	5064
Bâle-Campagne	732	2121
Glaris	724	294
Zurich	717	11050
Schwyz	715	1148
Grisons	695	1385
Schaffhouse	694	572
Bâle-Ville	686	1344
Lucerne	680	2813
Appenzell Rh-Ext	660	366
Berne	630	6551
Uri	607	223
Nidwald	577	249
Zoug	528	674
Appenzell Rh-Int	520	84
Vaud	482	3887
Neuchâtel	479	847
Valais	426	1474
Genève	418	2109
Fribourg	416	1341
Jura	377	278
Obwald	371	141

Suisse et Liechtenstein  
656,1 cas / 100 000 hab.



Source : <https://www.covid19.admin.ch/fr/overview?detTime=14d>

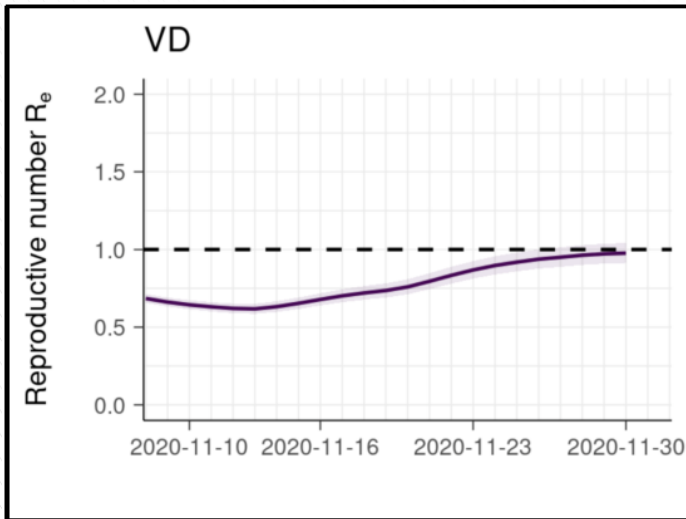
Etat-major cantonal de conduite



# Situation VD – Taux de reproduction (Re)

## Vaud : nombre effectif de reproduction Re

Source : ETH Zürich via tb.ethz.ch Indique, en moyenne, combien de personnes pourraient être contaminées par une personne infectée.



## Par régions

Source : SSC via SII Constatation : Le nombre effectif de reproduction Re en Suisse allemande est clairement plus élevé et on ne voit pas d'amélioration.

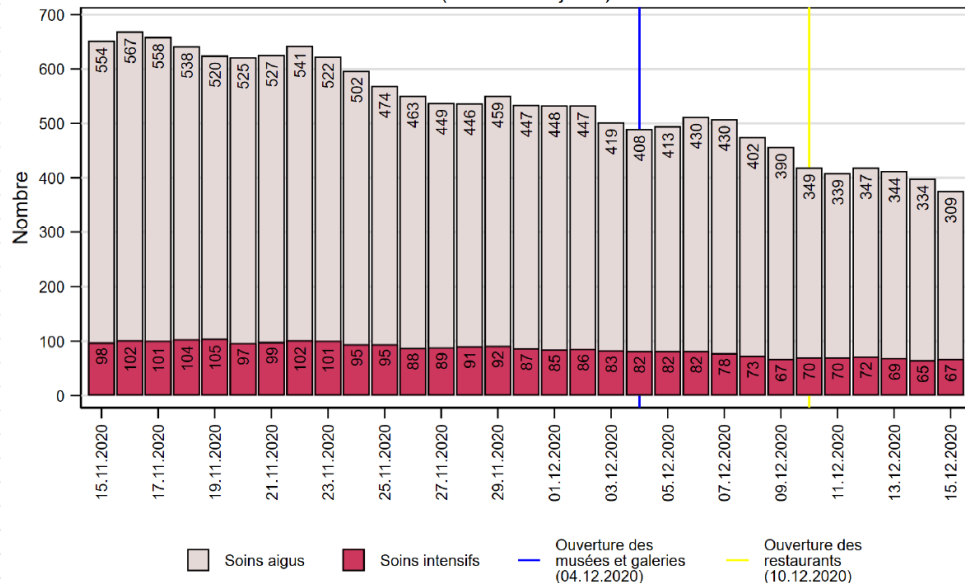
Région	28. Nov	29. Nov	30. Nov	01. Dez	02. Dez	03. Dez	04. Dez
Arc lémanique	0.95	0.96	0.97	0.97	0.97	0.96	0.96
Espace Mittelland	1.07	1.09	1.11	1.11	1.12	1.12	1.11
Suisse centrale	1.13	1.17	1.19	1.20	1.21	1.21	1.21
Tessin	1.07	1.10	1.12	1.13	1.14	1.14	1.15
Région zurichoise	1.14	1.15	1.16	1.17	1.17	1.16	1.16
Nord-Ouest de la Suisse	1.11	1.13	1.15	1.16	1.16	1.17	1.17
Est de la Suisse	1.13	1.14	1.15	1.15	1.15	1.15	1.14
Territoire helvétique	1.09	1.11	1.12	1.13	1.13	1.13	1.13

# Situation sanitaire canton de Vaud 1/3

Situation au 15.12.2020

**Nombre de patients hospitalisés par jour et par type de soins**

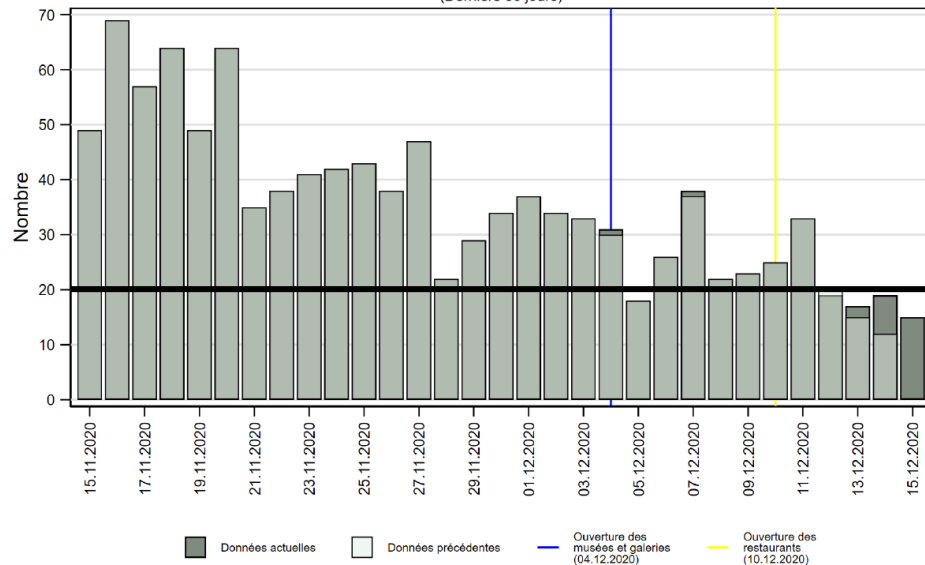
(Derniers 30 jours)



Soins aigus Soins intensifs Ouverture des musées et galeries (04.12.2020) Ouverture des restaurants (10.12.2020)

**Nombre de nouveaux cas hospitalisés par jour**

(Derniers 30 jours)



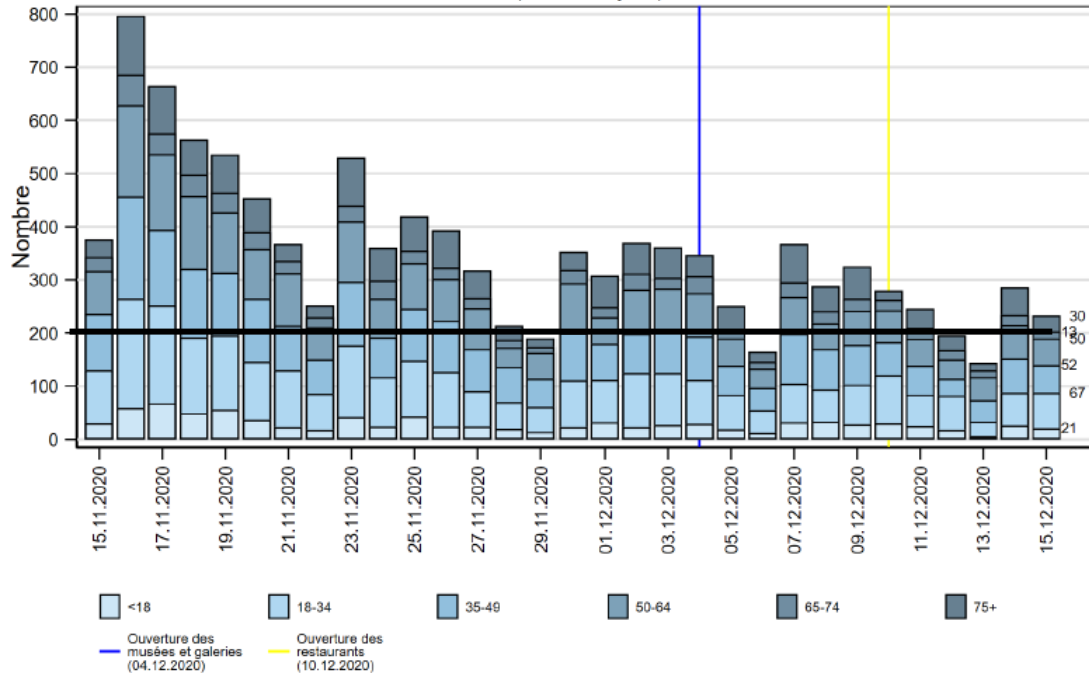
Données actuelles Données précédentes Ouverture des musées et galeries (04.12.2020) Ouverture des restaurants (10.12.2020)

# Situation sanitaire canton de Vaud 2/3

Situation au 15.12.2020

Nombre de nouveaux cas confirmés positifs  
par classe d'âge, par jour

(Derniers 30 jours)



**Au 15.12.2020**

<18 ans : 21 cas

18-34 ans : 67 cas

35-49 ans : 52 cas

50-64 ans : 50 cas

65-74 ans : 13 cas

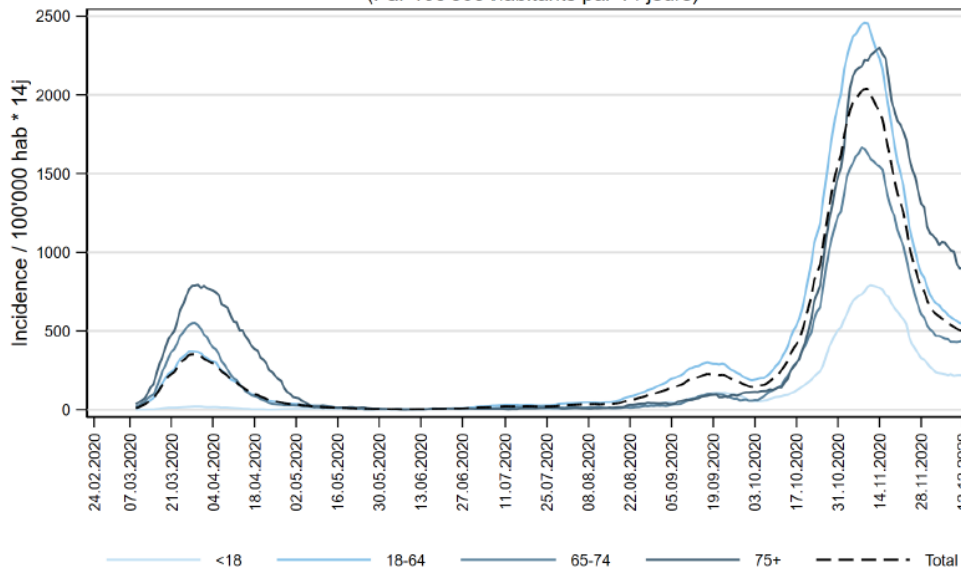
75 ans + : 30 cas

# Situation sanitaire canton de Vaud 3/3

Situation au 15.12.2020

**Incidence cumulée sur les 14 dernier jours des nouveaux cas confirmés positifs total et par classe d'âge**

(Par 100'000 habitants par 14j)



**Nombre cumulé de décès déclarés parmi les cas confirmés par semaine et par classe d'âge**

